

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2023

Liste des délibérations

Mission relative au référent déontologue pour les élus

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide de désigner en qualité de référent élu, le référent déontologue désigné par le CDG 73, et autorise Monsieur le Maire, à 8 voix pour, et une abstention, à signer la convention correspondante.

Ligne de transport pour le marché de Seyssel :

La prestation de transport pour le marché de Seyssel a été confiée à l'entreprise Seyssel Cars, Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur la maire à signer la convention de délégation avec la Région

Maintien de la demande de subvention du Département pour la restauration de l'ex-école de Châteaufort

Le conseil municipal confirme à l'unanimité le maintien du projet de restauration des deux appartements de l'ex-école de Châteaufort et de création de la maison d'assistantes maternelles ainsi que les demandes de subvention auprès du Département.

Réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés édité par Grand-Lac, et charge Monsieur le Maire de rédiger l'arrêté correspondant

Coupes affouagères

Le conseil municipal, à l'unanimité nomme comme responsables :

- Monsieur Daniel Derobert,
- Monsieur Vincent Laloy,
- et Monsieur Gérard Clerc.

Budget : autorisation à Monsieur le maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la même section sauf pour le chapitre 012 (charge de personnel)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements d'un chapitre à l'autre, dans la même section, dans la limite de 7. 50% des dépenses réelles de la section, hormis pour le chapitre 012 (charges de personnel).

Il devra en rendre compte au conseil municipal qui suivra ces opérations.

Modification du régime indemnitaire du personnel communal

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de l'extension du régime indemnitaire au cadre d'emploi des agents de maîtrise
- accepte la modification de la périodicité de versement de l'indemnité, pour le service technique, proposé par Monsieur le Maire.